

# PPRNP de Reynés

(éléments tirés du rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur par Jean VINAS accompagnant la présentation du jeudi 24 nov. 2011)

## Chapitre 1/ Préambule

- **Rapport de 25 pages** (sans les annexes)  
Consultable en mairie pendant 1 an.
- **Présentation de la commune :**
  - Géographie                      Topographie                      Géologie
  - Utilisation des terres (agricoles ou urbanisation)
  - Nature des risques prévisibles possibles, ...
- **Explications du pourquoi et du comment d'un PPRN**

*« Ce rapport aurait dû être rendu public dans le courant mai 2011 et n'a été terminé que fin septembres 2011 »*

## Chapitre 4/ Le Projet de Plan de Préventions des Risques Naturels Prévisibles

P 6

- document réglementaire du PPRNP : loi du 02 février 1995
- document applicable arrêté Préfectoral du 10 janvier 2000
- **Contexte :** Responsabilité des communes vis-à-vis de l'urbanisation et occupation des sols
- **Un PPRNP se compose :**
  - d'un rapport de présentation exposant les raisons d'un tel plan,
  - de cartographies faisant apparaître les aléas et les zones différentes,
  - d'un règlement énonçant les règles relatives à l'urbanisme et l'usage des sols.
- **Buts du PPRN :** Etablir des zones d'aléas : feux , inondations, mouvements et glissements de terrain, séismes, effondrements, chute de neige, ...

Il a un rôle de prévention, d'information et de réglementation.

L'échelle de gradation des aléas est définie en tenant compte de la situation actuelle, des mesures de prévention existantes et des travaux et ouvrages de protection réalisés à ce jour.

## Chapitre 6/ CHRONOLOGIE (Préparations, publicité, exécution de l'enquête publique, ...) p 10-11

- **05 août 2010 au 05 octobre 2010 :**  
Période de concertation étroite et suivie entre les services de l'Etat, les collectivités locales et la population (p 16 §13-2),
- **25 octobre 2010 :**  
Délibération du Conseil Municipal qui donne un avis favorable,
- **22 décembre 2010 :**  
La Présidente du Tribunal Administratif désigne M. Freddy NOLOT comme Commissaire Enquêteur pour conduite l'enquête publique,
- **21 janvier 2011 :**  
Rencontre à la DDTM à Perpignan ; les différents intervenants ont présenté et commenté le projet (p9 §6-2),
- **01 février 2011 :**  
Le Préfet prescrit l'enquête publique,

- **18 février 2011 :**  
Ms NOLOT et SCHOZNAKI (de RTM) font une visite guidée et commentée du territoire de Reynés pour mesurer les enjeux,
- **18 février 2011 :**  
Le Maire de Reynés établit le certificat d'affichage,
- **16 février 2011 :**  
1<sup>er</sup> avis dans l'Indépendant et Midi Libre,
- **9 mars 2011 :**  
2<sup>ème</sup> avis dans l'Indépendant et Midi Libre annonçant l'enquête publique,
- **07 mars 2011 au 08 avril 2011 :**  
Pendant 32 jours consécutifs d'enquête publique, le dossier est libre d'accès à la Mairie. M. NOLOT assura 4 journées de permanence

## **Chapitre 6/ Le dossier d'enquête (commentaire de la diapositive 6)**

**p 11**

Il se compose d' :

- une notice explicative mentionnant les textes régissant l'enquête publique,
- un rapport de présentation,
- un règlement,
- un rapport d'annexes,
- des cartes de zonages,
- avis des services consultés :
  - 1- délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 2010 (avis favorable),
  - 2- avis de la DDTM qui n'a pas émis d'observations,
  - 3- lettres de saisine à la Chambre d'Agriculture, au SCOT du Littoral Sud, au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech, au CRPF, à la Communauté des Communes,
- l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> février 2011 ordonnant l'ouverture de l'enquête,
- l'ordonnance du Tribunal Administratif désignant le Commissaire Enquêteur,
- le bilan de la concertation.

## **Chapitre 8/ La nature des observations recueillies sont d'ordre général et privé ( diapo 7)**

**p 11**

*« Le principal thème évoqué est l'incompréhension des propriétaires qui porte essentiellement sur le blocage à la situation actuelle (surtout à la Forge) qui ne peut bénéficier d'aménagement, reconstruction et amélioration de l'environnement direct alors que la reconstruction après sinistre est impérative tant dans domaine de la protection du patrimoine que dans la jouissance des lieux. »*

## **Chapitre 9/ Avis formulés par commune et services consultés (commentaire suite à diapositive 7)**

L'avis favorable est également transmis :

- à la Chambre d'Agriculture,
- au Centre Régional de la Propriété Forestière,
- au Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud,
- au Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech,
- à M. le Préfet (Service SIDPC).

## **Chapitre 10/ Audition de M. Le Maire par le Commissaire Enquêteur (commentaire suite à diapo. 8)**

Par contre, il comprend la contestation exprimée par ses administrés, surtout ceux impactés à La Forge. La commune étant très étendue, réunissant un ensemble de risques, il comprend également la nécessité d'instaurer un Plan de Prévention, gage d'une sécurité renforcée.

## **Chapitre 12/ Analyse des observations recueillies (commentaire suite à diapositive 8)**

**p 14**

**Les principaux thèmes évoqués sont :**

- 1 sur l'interdiction de construire en zone rouge,
- 2 le zonage rouge (très restrictif pour les propriétaires) qui ne tient pas compte des travaux réalisés depuis.

### **Observations portant sur les cas particuliers (lettres)**

*« En général, le Commissaire Enquêteur reconnaît le fondement des requêtes exposées ou écrites et admet la nécessité d'une nouvelle étude en vue de certaines corrections de zonage. »*

## **Chapitre 13/ Analyse critique du dossier du Commissaire Enquêteur (commentaire diapositive 9)**

Rien à signaler sur l'affichage et la publicité (presse) et la procédure (32 jours d'enquête publique)

L'annonce de l'enquête publique a été normalement menée, elle est jugée comme insuffisante par des administrés, trouvant que des compléments de publicité au-delà des prescriptions minimum réglementaires auraient pu être réalisées. Je la juge satisfaisante.